



Tél. : 02.98.61.40.57

## ARRÊTÉ DE VOIRIE 2025-019

CONSTRUCTEL - Kervern

### Le Maire de la commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L2213-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la société CONSTRUCTEL ZA de Pen Ar Forest à Kersaint Plabennec pour le remplacement de poteau télécom cassé.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier,

### ARRÊTE

**Article 1** La Société CONSTRUCTEL est autorisée à réaliser les travaux de remplacement et dépose de poteaux télécoms au lieudit Kervern à partir du 6 août 2025.

**Article 2** La Société CONSTRUCTEL devra baliser et signaler le chantier afin d'assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble des secteurs concernés. Assurer la remise en conformité des lieux et finitions d'ouvrages tels que leur état initial.

**Article 3** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4** Les mesures ci-dessus seront matérialisées et maintenues, de jour comme de nuit, par des signaux réglementaires dont la mise en place d'une circulation matérialisée par panneaux et/ou feux tricolores sera assurée par la société Constructel, chargée des travaux.

**Article 5** - M. le Maire de PLOUNEVEZ-LOCHRIST  
- M. le Commandant de gendarmerie de PLOUESCAT,  
- M. le Directeur de la société CONSTRUCTEL  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plounevez-Lochrist, le 30 juillet 2025

Le Maire  
Gildas BERNARD

